

Charte d'utilisation de l'Internet, des réseaux et services multimédias au sein de l'établissement scolaire

(Conforme à la charte nationale, BOEN n°9 du 26 janvier 2004)
Mise à jour du 12/11/2012 votée en CA

Rappel des principales lois :

- Droit à l'image : article 9 du code civil
- Loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse
- Code de la propriété intellectuelle
- Loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978
- Loi n°83-634 du juillet 1983 relatives aux droits et obligations des fonctionnaires
- Loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication notamment l'article 43-8
- Loi n°92-683 du 22 juillet 1992 relatives aux atteintes aux systèmes de traitement automatisées de données
- Circulaire ministérielle n°2004-035 du 18 février 2004 relative à l'usage de l'internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs.

La présente charte définit les conditions générales d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services multimédias au sein du Lycée Aristide MAILLOL (PERPIGNAN). Elle a pour objet de préciser les droits et obligations que le personnel utilisateur s'engage à respecter.

Les services proposés par l'établissement sont notamment :

- un accès nominatif aux ressources et services : ce droit d'accès est personnel, incessible, temporaire. L'utilisateur est responsable de sa conservation et s'engage à ne pas le divulguer.
- un accès internet à l'ENT Académique : <https://lyceemailloperpignan.fr>
- un accès aux services en ligne sur www.ac-montpellier.fr (messagerie académique, Imag'in, DT Ulysse, GAIA, IProf...)

L'établissement s'engage :

- à assurer la sécurité de l'accès au réseau, la confidentialité des informations stockées,
- à prendre les dispositions nécessaires au respect de la vie privée et à la confidentialité des correspondances qui lui sont confiées, à faire respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public, à informer les autorités des délits constatés.

L'utilisateur s'engage à utiliser les services conformément aux règles suivantes :

- respecter les lois relatives à l'informatique et à la propriété littéraire et artistique, aux fichiers et aux libertés notamment en cas de constitution de fichiers comportant des données à caractère personnel,
- respecter les règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui, dans le respect de la neutralité du service public,
- ne pas envoyer des messages à caractère raciste, pédophiles, pornographiques, injurieux, diffamatoire..., et de manière générale des informations répréhensibles en vertu des lois et règlements.

L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement des ressources

informatiques notamment :

- à ne pas dégrader ou modifier de quelque manière que ce soit le matériel mis à disposition.
- à ne pas introduire des programmes virus ou contournant la protection des logiciels,
- à ne pas abandonner son poste de travail connecté au réseau sans surveillance,
- à ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau,
- à ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources.

L'utilisateur s'engage à informer immédiatement l'établissement de toute perte, de toute tentative de violation de ses codes d'accès personnels. (Codes de session ou identifiants EDUCONNECT)

Il est rappelé notamment:

- en matière de logiciels : l'interdiction de copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis les copies de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.
- en matière d'utilisation de la messagerie électronique : tout message à caractère privé, reçu ou émis, doit comporter une mention particulière explicite indiquant le caractère privé en zone «objet». A défaut, le message sera réputé professionnel.
- en matière de production de documents et de liens : les documents produits ainsi que les liens hypertextes doivent être en conformité avec la loi sur les informations nominatives et le code de la propriété intellectuelle. La mise en ligne de textes et la diffusion d'images et de sons doivent être libres de droits ou diffusés avec autorisation de leurs auteurs et avec indication de leurs sources.

L'établissement scolaire se réserve le droit de procéder à des contrôles de l'utilisation de ses services justifiés :

- soit par un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques,
- soit par un souci de vérification que l'utilisation des services reste conforme aux règles fixées par cette charte et à la législation en vigueur.

Le non-respect des règles définies par la présente charte pourra entraîner :

- la suppression immédiate du droit d'accès,
- la suppression de tout document mis en ligne contraire aux termes de cette charte,
- des sanctions disciplinaires et/ou des poursuites civiles et/ou pénales.

Nom: _____ Prénom : _____

Lu et pris connaissance à : _____ le : _____

Signature :